



OPÉRATION FOYERS TÉMOINS

Portée par le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), l'Opération « Foyers Témoins » accompagne les familles volontaires dans la réduction de leurs déchets quotidiens. Pour cette nouvelle édition, l'opération se déroulera de janvier à avril 2019 sur le territoire de l'agglomération du Cotentin.

Opération « Foyers Témoins »

Pour cette édition 2019, l'Espace Info-Déchets du GRAPE souhaite donner la priorité aux foyers résidant en logements collectifs. Afin de mobiliser davantage de familles vivant en appartement, l'Espace Info-Déchets interviendra lors de deux demi-journées aux pieds des immeubles à Cherbourg-en-Cotentin et Valognes les mercredi 21 novembre et 5 décembre.

Toutefois, la possibilité de participer est également ouverte aux autres foyers.

Financée par le Département de la Manche et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'Opération « Foyers Témoins » visant à réduire la production de déchets dans les ménages, accueillera jusqu'à 20 foyers résidents des communes du territoire. Cette action participe à l'objectif de réduction de déchets que s'est fixée l'agglomération du Cotentin. En effet, la collectivité s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en juin 2018 et s'est alors naturellement engagée à soutenir cette opération.

Le principe de l'opération

Pendant trois mois, les foyers volontaires s'engageront à évaluer leur production de déchets ménagers en pesant séparément leurs ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre et ainsi que les occasionnels à destination de la déchèterie.

Lors du premier mois, les participants pèseront l'ensemble de leurs déchets ménagers sans changer d'aucune façon leurs habitudes de consommation et de recyclage, afin d'avoir une pesée de référence. Ensuite, et pour atteindre l'objectif principal de « faire maigrir ses poubelles », ils mettront en application pendant les deux mois suivants quatre gestes préventifs de leur choix parmi une sélection proposée* par l'Espace Info-Déchets du GRAPE et la Communauté d'agglomération du Cotentin. A l'issue de ces trois mois, une analyse des résultats sera réalisée pour mettre en lumière une évolution dans la production des déchets des ménages participants.

Ponctué d'ateliers ludiques, d'une visite de terrain, et d'échanges, le dispositif démarrera après les fêtes de fin d'année et s'achèvera en avril. En attendant, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2018 ! Pour s'inscrire, il suffit de prendre contact avec les ambassadeurs du tri via la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin ».

Et n'oubliez pas : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Liste des gestes de prévention*

Liste « Réparation »

- Bien entretenir ses biens de consommation afin d'en prolonger la durée de vie ;
- Réparer ce qui peut l'être au lieu de jeter et de racheter du matériel neuf ;
- Faire don de ce qui pourrait être réparé à des structures spécialisées.

Refuser de produire des déchets

- Boire l'eau du robinet ;
- Utiliser le « stop pub » ;
- Limiter ses impressions (recto-verso, plusieurs pages par feuille) ;
- A l'achat, choisir le bon conditionnement (grand format, vrac, peu d'emballages, écorecharges) ;
- Limiter le gaspillage alimentaire (lister ses besoins, accommoder ses restes, ranger son réfrigérateur) ;

- Faire soi-même (produits ménagers, cosmétiques, conserves, yaourts...);
- Mutualiser du matériel ;
- Cultiver soi-même légumes et plantes aromatiques ;
- Cueillir dans la nature (en se renseignant /se formant au préalable) : champignons à l'automne, fruits sauvages au printemps, plantes aromatiques.

Réutiliser

- Préférer les sacs et contenants réutilisables au moment des achats ;
- Economiser les piles, bien les trier, utiliser des piles rechargeables ;
- Eviter les objets à usage unique en privilégiant des objets durables ;
- Prolonger la durée de vie des biens de consommation par la vente, le troc, l'achat d'occasion ;
- Détourner, transformer ce qui peut l'être.

Recycler

- Bien trier ses déchets (papier, carton, plastique, aluminium, verre) ;
- Composter, lombricomposter ses déchets (épluchures, thé, marc de café et résidus de jardin) ;
- Bien trier ses déchets dangereux (déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets de soin à risque infectieux, peintures, colles, solvants, pesticides, huiles usagées, amiante) ;
- Aller plus loin dans la réduction des déchets organiques : adopter des poules ou composter davantage (restes de produits laitiers et de repas, os, etc.).

Zoom sur le GRAPE

Le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) fédère plus de 60 associations régionales, départementales et locales en Normandie, dont le champ d'activité englobe une large partie des problématiques liées à l'environnement : urbanisme, aménagement du territoire, protection de la biodiversité, transition énergétique, déchets dangereux, économie circulaire, etc.

Ses missions portent sur deux activités :

- un pôle d'accompagnement juridique destiné aux structures adhérentes ;
- un Espace Info-Déchets pour la sensibilisation du grand public à la question des produits et déchets dangereux.